

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE BUGEY - 19 juin 2015 -

Véronique BAUDE, Présidente de la CLI, remercie les personnes présentes et excuse :

- Alain MOYNE-BRESSAND, Député de l'Isère
- Robert DURANTON, Vice-Président du Conseil départemental de l'Isère
- Laurent TOUVET, Préfet de l'Ain, représenté par Rémi BOURDU, Directeur de cabinet
- Louis GIREAU, Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- Daniel MARTIN, Maire de Blyes
- Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} adjoint à la Balme les Grottes.

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, Véronique BAUDE propose un tour de table de présentation.

1/ Présentation des nouveaux membres de la commission suite aux élections départementales de mars 2015

Véronique BAUDE, vice-présidente du Département de l'Ain en charge du tourisme et du développement durable, se présente aux membres de la commission, tout comme Viviane VAUDRAY et Elisabeth LAROCHE, les deux conseillères départementales déléguées à la CLI.

En préambule, la présidente rappelle le rôle de la CLI fixé par les termes de l'article 22 de la loi du 13 juin 2006 : les commissions locales d'information sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. La CLI est une instance indépendante et dont les avis sont consultatifs.

Véronique Baude informe ensuite les membres de la commission qu'un nouvel arrêté de composition de la CLI a été signé par le Président Damien ABAD le 22 mai dernier. Ces modifications m'impactent pas la récente désignation des représentants de la CLI à l'association nationale des CLI (Messieurs GUERRY et OVSEPIAN comme titulaires et Messieurs CASSE et DIAZ comme suppléants).

2/ Reprise du chantier Iceda et état de l'installation après la phase d'arrêt des travaux.

Véronique BAUDE donne la parole à Thierry Le COURTOIS, chef de projet ICEDA (Cf Document n°1 ci-joint) qui achève son propos en invitant les membres de la CLI à visiter ce chantier.

Jean-José SPITERI : « Peut-on avoir une idée du coût de l'arrêt de ce chantier et de son impact sur l'entreprise ? »

Thierry Le COURTOIS : « Vous comprendrez qu'il faut rester prudent sur le coût. Ce que l'on peut dire c'est que cela à coûter beaucoup trop cher, de l'ordre de plusieurs millions. Le permis a été réstitué sur une erreur de droit ce qui augmente ma frustration. Pour l'entreprise, il n'y a pas d'autre impact. Des dispositions sont prévues pour qu'il y ait une convergence des plannings entre les collègues qui déconstruisent et qui vont produire des déchets et Iceda qui sera disponible mi 2017. »

Joël GUERRY : « Je rectifierais votre terme « erreur de droit ». La France a parfois selon ses instances de drôles d'interprétations. Le tribunal administratif considère que le fait que les déchets viennent de l'extérieur de la centrale n'est pas conforme au PLU qui stipule qu'une installation sur le site doit être nécessaire à la centrale. Ensuite, il y a le Conseil d'Etat qui curieusement interprète que le projet est

conforme au PLU. Chacun pensera ce qu'il veut mais nous nous interrogeons sur la neutralité ou l'indépendance du Conseil d'Etat surtout lorsque l'on sait comment sont nommées les personnes. Sur l'argument des transports, le dossier pêche par de nombreuses faiblesses. Les quantités sont floues. De plus, le maire d'Ambérieu-en-Bugey nous a indiqué lors du dernier conseil municipal que la voie ferrée serait supprimée. L'argument de la voie ferrée est donc en train de tomber. »

Charles de la VERPILLIERE : « Permettez à un conseiller d'Etat en détachement de vous préciser que les membres du Conseil d'Etat ont le statut de magistrats et ils sont nommés soit à la sortie de l'ENA, soit au tour extérieur par les gouvernements successifs. Il faut donc être très prudent lorsque l'on remet en cause l'indépendance des magistrats. Sur la question de la suppression de la voie ferrée, votre information est erronée ou alors vous avez mal interprété les propos du maire d'Ambérieu. En tant que président du Parc industriel de la Plaine de l'Ain, propriétaire de la voie ferrée, je vous affirme qu'il n'est absolument pas question de la supprimer. Nous avons prolongé la délégation de service public d'une année pour mieux connaître les données économiques d'utilisation de la voie ferrée avant de relancer une nouvelle délégation de service public. Si ce projet de fermeture existait, croyez bien que j'en serais le premier informé. »

René DULOT : « A-t-on réalisé une simulation de l'échéance de saturation ? »

Thierry Le COURTOIS : « Le décret d'autorisation d'Iceda décrit les quantités et la nature des déchets qui seront acceptés. Nous avons conçu cette installation sur la base de ce décret. Les colis qui seront entreposés à Iceda n'ont pas vocation de rester à Iceda définitivement.

Frédéric MOSNERON DUPIN : « Pouvez-vous nous donner des exemples de déchets d'exploitation qui seront stockés ? »

Thierry Le COURTOIS : « Ce seront par exemple des pièces métalliques qui quand elles arrivent à la centrale sont totalement inertes et qui vont s'activer dans le flux des neutrons. »

Bernard GAJNIK : « Les grosses pièces seront-elles également concernées ? »

Thierry Le COURTOIS : « Certains éléments de la cuve de Chooz A en cours de déconstruction vont venir à Iceda et relèvent de déchets activés. »

Philippe OVSEPIAN : « Je vous remercie pour la qualité de la présentation. On parle beaucoup de l'impact financier mais il faudrait aussi parler de celui qui concerne les salariés dans l'accomplissement de leurs missions. »

Thierry Le COURTOIS : « Je voudrais revenir sur l'impact humain de cet arrêt. Je pense bien évidemment aux 120 salariés qui étaient sur le chantier au moment de l'arrêt. Je pense prioritairement à ces personnes et à leurs familles.

3/ Bilan des actions de contrôle menées par l'autorité de sureté nucléaire sur la centrale du Bugey en 2014.

Véronique BAUDE demande à Olivier VEYRET d'intervenir sur ce point (Cf document n°2).

Jean-José SPITERI : « Concernant le tritium, les relevés ont-ils toujours été en dessous des normes ? »

Olivier VEYRET : « Il n'y a pas d'utilisation directe de l'eau. Ce niveau de marquage n'a par ailleurs pas d'impact. »

Bernard GAJNIK : « Pour les accidents du travail, les chiffres concernent-ils EDF seule ou bien également les sous-traitants ? »

Alain LITAUDON : « En 2014, le taux de fréquence était de 7 accidents pour chaque millions d'heures travaillées. Notre ambition est plutôt d'atteindre deux accidents par millions d'heures travaillées. C'est

aussi un indicateur de la qualité de notre travail. Nous avons noté les remarques de l'ASN selon lesquelles nous avons des progrès à faire en la matière. Nous sommes mobilisés sur cette priorité en 2015. A mi-parcours, nous enregistrons des améliorations encourageantes.»

Nelly NABYL : « Pouvez-vous revenir sur la question de la prise d'eau de la station Asia ? »

Olivier VEYRET : « La CLI a été consultée sur le projet de décision de prélèvements d'eau et de rejets et nous a fait remarquer qu'il y avait une prise d'eau à quelques centaines de mètres. L'ASN a imposé une analyse annuelle de cette eau. »

4/ - Résultats sureté à fin mai 2015.

Alain Litaudon présente ce point de l'ordre du jour (Cf document n°3 ci-joint).

Joël GUERRY : « Les boromètres ont déjà eu des soucis en septembre 2014. Ils ont été remplacés. Or, ils connaissent de nouveaux problèmes. »

Alain LITAUDON : « Vous faites référence à un événement qui avait mis en évidence que le réglage électronique de cet équipement ne nous permettait pas d'avoir une mesure fiable. Là, ce n'est pas le cas. Le capteur est en très bon état. Pour mesurer le bore, nous faisons circuler de l'eau dans le capteur et pour que la mesure soit représentative, nous devons respecter un débit supérieur à 80 litres d'eau par heure. Or, nous avons 76 litres par heure. Il s'agissait donc d'une opération de réglage qui n'avait pas été reprise. Ces deux défaillances n'ont donc rien à voir. »

Olivier VEYRET : « Cet événement est celui qui nous satisfait le moins. Mais ce n'est pas tant la défaillance qui nous a gêné que la réaction de l'exploitant. »

Joël GUERRY : « Cette absence de réaction nous a également interpellé. Cela pourrait déboucher sur un accident avec emballement du cœur. »

Alain LITAUDON : « La déclaration de niveau 1 prouve que nous avons estimé que ce n'était pas acceptable de ne pas avoir traité cette anomalie dans des délais satisfaisants. Nous avons de nombreuses lignes de défense pour garantir une parfaite maîtrise de la réactivité de notre cœur. »

Joël GUERRY : « L'événement fait suite à un arrêt brutal du réacteur suite à un essai d'ilotage. Les arrêts brutaux se sont multipliés ces derniers mois. Est-ce un signe de vieillissement des installations ? Nous souhaiterions qu'EDF dise moins clairement que l'événement est sans impact sur l'environnement. On ne peut pas considérer que les rejets de radioactivité soient sans impact sur l'environnement. »

Alain LITAUDON : « L'essai d'ilotage est réalisé tous les 4 ans et sert à vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des régulations de notre process. Sur l'essai de mai, il est satisfaisant. L'arrêt automatique qui a eu lieu est lié à l'anomalie de réglage mais il ne remet pas en cause la validité de l'essai d'ilotage. Sur les arrêts automatiques, ils se comptent à 3 depuis le début de l'année. Dans les années 2000, il y en avait environ 10 par an. Nous avons mis en place un programme de réduction du nombre d'arrêts automatiques. Notre meilleure performance est 1 arrêt automatique en 2012. Nous continuons à travailler sur le sujet. Enfin sur les rejets de radioactivité, ils ne sont pas anormaux. »

Olivier VEYRET : « L'ASN a noté la baisse des arrêts automatiques par rapport aux années 2000. Mais c'est un incident qui sollicite la machine et un bon indicateur de la manière de travailler. Sur l'impact, nous ne sommes pas sur un rejet non maîtrisé. »

Joël GUERRY : « Sur la question de la santé, le groupe de travail de la CLI avait demandé qu'il y ait des études épidémiologiques sur la population et sur les travailleurs de la centrale. »

Olivier VEYRET : « Ces études coûtent cher et sont longues mais nous ne connaissons pas leur pertinence à l'échelle d'une centrale nucléaire. »

5/ Point d'information sur une mesure interdiction de stationnement autour de la centrale pour renforcer la protection du site.

Rémi BOURDU : « Une ordonnance de 2014 donne pouvoir aux préfets aux abords des sites nucléaires pour faire face aux menaces terroristes, aux risques d'intrusion et aux problèmes de sécurité routière. Le préfet a consulté le Conseil départemental qui a émis un avis favorable mais aussi VNF et les maires concernés. Nous nous acheminons vers une interdiction de stationnement autour du CNPE Bugey. »

Joël GUERRY : « Sortir du nucléaire Bugey est contre cette interdiction qui est une atteinte à la liberté. Il nous arrive de nous arrêter à proximité de la centrale pour surveiller ce qui se passe. Les terroristes auraient d'autres possibilités pour porter atteinte à la centrale. On assiste à une certaine fascisation du nucléaire. »

Rémi BOURDU : « Cette interdiction n'est pas l'unique réponse aux risques terroristes. Les associations auront toujours la possibilité de se rapprocher du site. Dans d'autres pays, les abords des centrales sont des zones militaires. Sans aller jusque-là, il faut avancer dans la sécurisation. »

Bernard GAJNIK : « C'est bien beau de parler de la route départementale, mais je vous rappelle que les parkings du site sont libres d'accès. »

Rémi BOURDU : « Ce n'est pas la solution à tous les problèmes. On peut dire que cela ne va pas assez loin mais c'est un premier élément de réponse. »

Patrick CHOLLIER : « Certains habitants de Hieres-sur-Amby sont à 400 mètres des réacteurs. Interdire aux gens de stationner serait préjudiciable pour les riverains. Il serait préférable de parler de conseil de vigilance. »

Rémi BOURDU : « Vous avez raison. Il faut prendre en compte la vie quotidienne des riverains et il est encore plus efficace de les associer à la réflexion sur la vigilance. »

Joël GUERRY : « Pouvez-vous nous indiquer le statut de la voie située au bord du Rhône puisque récemment les forces de l'ordre nous ont précisé qu'elle appartenait à EDF ? »

Alain LITAUDON : « Le site est bordé par des clôtures. Parmi les risques pris en compte pour garantir la sûreté des installations, il y a le risque d'actes malveillants. Dans le dispositif de protection, nous avons une compagnie de gendarmes dédiés à la prévention de ce risque. Vous comprendrez que je ne peux pas en dire davantage mais un des principes est de garantir l'étanchéité des barrières et il arrive donc que les gendarmes contrôlent les personnes qui s'approchent des installations. »

Rémi BOURDU : « Le stationnement aux abords sera interdit mais il ne s'agit pas de dévier la piste cyclable. »

Philippe OVSEPIAN : « Concernant cette préoccupation, il serait bon de réfléchir globalement à la circulation aux abords de la centrale et de voir comment on peut favoriser l'utilisation des transports en commun en harmonisant les horaires de travail. »

Charles de la VERPILLIERE : « Je voudrais rebondir sur ce point et vous posez une question en tant que conseiller départemental et président du parc industriel de la Plaine de l'Ain : votre organisation syndicale serait-elle d'accord pour que dans le cadre d'une organisation générale des transports en commun, certains cars transportant les salariés de la centrale servent également aux salariés des autres entreprises de la Plaine de l'Ain ? »

Philippe OVSEPIAN : « J'ai été secrétaire du comité d'établissement pendant des années et cette question a été posée à plusieurs reprises. Le service de transports de la centrale exclut pour des raisons d'assurance de prendre d'autres salariés mais nous sommes prêts à engager à une réflexion sur le sujet avec une attention particulière pour les transports non polluants. »

Véronique BAUDE : « En tant que Vice-présidente du Conseil départemental en charge du développement durable, je peux engager une discussion avec EDF pour essayer de développer des actions en matière de co-voiturage et des aires de co-voiturage. »

6/ – Questions diverses

Évolution du marquage de la nappe souterraine par du tritium :

Alain LITAUDON présente ce point d'information (cf document n°4 ci-joint).

Marie THOMINES : « Sur l'épisode de 2012-2014, l'autorité de sûreté nucléaire a exprimé de manière assez vive son mécontentement sur ce sujet à travers une mise en demeure. Sur 2015, nous avons constaté une réaction plus rapide de la centrale. Pour autant, nous avons demandé un plan d'actions à EDF et nous serons vigilants sur sa mise en œuvre. »

Évolution de la nuisance sonore sur la tranche 2 :

Véronique BAUDE demande au directeur de la centrale de présenter un point d'étape sur ce sujet (cf document n°5 ci-joint).

Évolution des Plans particuliers d'intervention et question du survol des installations nucléaires par des drones (questions de Joël GUERRY dans le cadre de son mandat de représentant de la CLI à l'ANCCLI)

Rémi BOURDU : « Les périmètres des plans particuliers d'intervention sont effectivement fondamentaux dans le processus de protection des populations. Le périmètre est une zone de 10 kilomètres autour de la centrale où sont prévus la mise à l'abri, la prise d'iode, voire l'évacuation. On aurait pu envisager d'élargir les PPI à 80 kms. Les réflexions au niveau national vont dans un sens plus ambitieux avec 3 objectifs : répondre aux accidents sur le site, répondre à un accident sur une installation nucléaire à l'étranger, répondre à un problème de transport de matière. Il s'agit donc de répondre de manière adaptée en termes de prise d'iode et de mise à l'abri. »

« Sur la question relatives aux drones, l'évolution technologique est à prendre en compte mais il ne faut pas fantasmer sur la capacité de nuisances de ces engins. Des réflexions interministérielles sont en cours pour élaborer des moyens de défense. »

Demande de l'association « Sortir du nucléaire Bugey » de lecture d'une motion :

Joël GUERRY : « Les difficultés actuelles d'AREVA (déficit de 4,8 milliards d'euros en 2014) conduisent le gouvernement à restructurer la filière nucléaire française. C'est ainsi qu'EDF devrait reprendre la branche AREVA NP qui réalise la conception et la fabrication des réacteurs nucléaires. EDF n'est pas enthousiaste pour cette reprise et, outre un coût ramené à 2 milliards d'euros au lieu des 3,5 souhaités par le gouvernement, EDF entend obtenir des compensations. La première porte sur l'accord pour une augmentation des tarifs de l'électricité de 2,5 % par an sur au moins 3 ans.

La seconde porterait sur un abaissement des exigences de sûreté nucléaire et une remise en cause des prérogatives et de l'indépendance de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Nous tenons à dénoncer ces pratiques et nous appelons la CLI Bugey à exiger le maintien des exigences de sûreté nucléaires actuelles et à réclamer le renforcement des pouvoirs et des moyens de l'ASN. Ceci est d'autant plus important que la centrale nucléaire de Bugey avec ses quatre vieux réacteurs nécessite une surveillance accrue par l'ASN. »

Véronique BAUDE remercie Joël GUERRY en lui indiquant que cette motion sera portée au présent compte-rendu mais que la CLI qui est une instance indépendante n'a pas vocation à prendre position.

La présidente remercie les participants pour ces échanges constructifs et cordiaux en souhaitant que cette tonalité soit « au rendez-vous de chacune des réunions de la CLI. »

La séance est levée à l'issue de cette intervention.

Contact :

Commission Locale d'Information auprès du CNPE Bugey

Département de l'Ain

Laurent TISSOT

04.74.22.98.32